



Paris le 8 novembre 2019

Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de ville
75004 Paris

Objet : préavis de grève pour les agents de la ville de Paris

Madame la Maire,

Le comité des Syndicats CGT ville de Paris dépose ce jour, par la présente, **un préavis de grève pour les journées suivantes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 décembre 2019, 1, 2, 3, 4, 5 janvier 2020**, pour les agents titulaires, stagiaires et précaires, à partir de 00h00 pouvant aller de 55 minutes (à partir du début ou fin de service) à 24h00.

Face à la politique antisociale et autoritaire du gouvernement visant à organiser une société « du chacun pour soi et d'insécurité sociale », remettant en cause les conquits sociaux issus du Conseil National de la Résistance, le Comité des syndicats CGT ville de Paris dépose ce préavis de grève reconductible qui permettra aux agents de la ville de Paris de se mettre en grève pour porter les revendications suivantes et prendre les décisions des moyens d'actions à mettre en œuvre :

- Le retrait du projet de système de retraite par points,
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique »,
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le « **droit de grève** »,
- Le dégel du point d'indice, et l'augmentation des salaires sur la base du SMIC à 1800 euro, des pensions et minimas sociaux,
- Le rétablissement de l'Impôt sur la fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Ce préavis a également une portée municipale sur les revendications suivantes :

- Le maintien du statut spécifique parisien, relié à l'existence du statut général de fonctionnaire.
- La remunicipalisation des missions privatisées, contre tout nouveau transfert de services/missions au privé et contre toutes nouvelles privatisations.
- L'arrêt des suppressions de postes et redéploiements, la création de postes en fonction des besoins, la titularisation des contractuels et des vacataires, contre la généralisation de l'emploi de contractuels dans la fonction publique (et notamment contre l'utilisation de contrats de projet d'une durée maximale de 6 ans, pouvant s'interrompre à tout moment).

- Le maintien de l'accord ARTT de 2001, des 33 jours de congés annuels (contre la remise en cause des 8 jours de congés menacés), des niveaux de sujétions actuels et des cycles de travail existants.
- Le respect du droit de grève, contre toute restriction de celui-ci, contre toute instauration d'un délai de prévenance et contre toute obligation de se déclarer en début de service.
- Le maintien des niveaux de sanction actuels, contre l'instauration de la possibilité d'exclure trois jours un agent sans passer par le conseil de discipline.
- Le maintien de toutes les instances représentatives du personnel actuelles, ainsi que leur mode de fonctionnement et leurs attributions : CSAP, CAP, CHSCT, CT.
- La réintégration de nos deux camarades Jean-Jacques Picot et Christian Garnier.

Il est donc urgent, dans le cadre de ce préavis, que l'exécutif municipal nous reçoive car la loi l'oblige.

Nous sommes prêts, et compte tenu de l'importance des sujets traités, de l'impatience et de la mobilisation des agents, nous vous y attendons Madame la Maire de Paris. Les agents décideront des suites à donner, et notre Organisation Syndicale met à leur disposition tous les moyens dont elle dispose.

Veillez agréer, Madame la Maire, nos salutations les meilleures.

Pour le Comité des Syndicats CGT ville de Paris
La coordinatrice
Maria DA COSTA PEREIRA

Comité des Syndicats CGT ville de Paris
Bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris
Mail : comite.cgt.villedeparis@gmail.com